

DÉFINITION DE CAS DE LA TUBERCULOSE INFANTILE

Déclarer tout nouveau cas de tuberculose active ou de reprise du traitement de la tuberculose chez les patients de moins de 15 ans.

Tuberculose démontrée

1. Confirmée en laboratoire

Isolement du *M tuberculosis* complexe dans tout échantillon clinique:

Culture positive **OU** test positif d'amplification des acides nucléiques (TAAN), notamment *M tuberculosis*, *M africanum*, *M canetti*, *M caprae*, *M microti*, *M pinnipedii* ou *M bovis* (à l'exception de la souche de BCG *M bovis*)

2. Confirmée en clinique

Probablement intrathoracique	Probablement extrapulmonaire – non pleurale
Signes et symptômes, histologie indicateurs d'une tuberculose ou contact étroit avec un cas source infectieux	Signes et symptômes, histologie ou constatations à la radiologie diagnostique évocateurs d'une tuberculose
Radiographie pulmonaire évocatrice d'une tuberculose intrathoracique	
et au moins l'un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• Réponse clinique positive à un traitement contre la tuberculose• Exposition étayée à un cas actif de <i>M tuberculosis</i> infectieux• Manifestations immunologiques d'infection par le <i>M tuberculosis</i> : Test positif de sensibilité à la tuberculine (TST) ou test positif de libération d'interféron-gamma (TLIG)	

Tuberculose présumée

Traitement de tuberculose présumée à tout foyer à l'aide d'au moins trois médicaments contre la tuberculose

Les cas sont qualifiés de « nouveau » ou de « reprise du traitement » d'après les critères suivants :

- **Nouveau cas actif de tuberculose :** Aucune donnée étayée ou aucuns antécédents de tuberculose active par le passé.
 - **Reprise du traitement de la tuberculose :**
 1. a) Données étayées ou antécédents pertinents de tuberculose active par le passé, qui a été déclarée guérie ou dont le traitement était terminé selon les normes à jour;
b) Au moins six mois d'intervalle depuis le dernier jour du traitement précédent;
c) Diagnostic d'épisode subséquent de tuberculose qui respecte la définition de cas de tuberculose active.
- OU
2. a) Données étayées ou antécédents pertinents de tuberculose active par le passé, qui ne peut pas être déclarée guérie ou dont le traitement n'était pas terminé selon les normes à jour;
b) Maladie inactive pendant au moins six mois après le dernier jour du traitement précédent;
c) Diagnostic d'épisode subséquent de tuberculose qui respecte la définition de cas de tuberculose active.

Critères d'exclusion

- Isolement d'un autre pathogène, y compris des mycobactéries atypiques
- Arrivée du patient au Canada en traitement contre la tuberculose pour soigner une tuberculose présumée, mais dont le traitement est abandonné parce qu'un bilan au Canada laisse supposer qu'il ne s'agit pas d'une tuberculose